

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015 - 19 HEURES

Présents : *T. Péronne – A. Peyle – F. Martin - P. Riot – A. Bertrand – P. Lansade - A. Le Guern – Y. Peynaud – J. Legay - S. De Royer-Dupré*

Absents excusés : *P. Haury (pouvoir à Alain BERTRAND)*

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19h10

Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance	Sylvain de ROYER-DUPRE
Approbation PV dernière réunion	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que la feuille des présents de la séance du dernier conseil.
<p style="text-align: center;"><u>RAPPORT DU MAIRE</u></p> <p style="text-align: center;">Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les points suivants :</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Information sur l'accident du travail mortel ayant eu lieu sur la commune récemment.2. Réunion de la Commission Locale de l'eau du SAGE Vienne le 11/03/2015 – 9h30 – St Junien. Monsieur le Maire demande si un élu peut représenter la commune.3. Lecture de l'arrêté préfectoral du 15/01/2015 refusant l'installation des éoliennes au lieu-dit « Le Bois Brûlé »4. La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est convoquée pour le 9/03/2015, avec la présence d'un représentant des Impôts5. Première réunion « Charte forestière » ; elle aura lieu le mardi 10 mars à 14h30 à Chatelus. Le Pays « de l'occitane et des Monts d'Ambazac » sera présent, ainsi que l'ONF et de représentants des communes de la communauté de communes, pour la mise en place sur un grand territoire, d'une gestion forestière cohérente avec des règles identiques.6. Un courrier du Bar restaurant « Un village Français » annonçant une suspension des activités à compter du 1^{er} février a été reçu en mairie.7. Un courrier concernant le marché estival a été envoyé en mairie par les producteurs locaux qui souhaitent reconduire cette opération en 2015. Considérant le succès de ce marché en 2014, il serait souhaitable d'étoffer l'offre en 2015. Faut-il accepter l'artisanat local ? Faut-il rester sur un marché alimentaire ou transformé ? Le conseil souhaite travailler à la rédaction d'un règlement plus stricte et mieux adapté à la situation.8. Un courrier de la Préfecture concernant la signature d'une Convention avec l'association « Auberge de Chatelus » a été reçu en mairie. Seuls les termes « de proximité » gênent le service du contrôle de légalité ; c'est pourquoi une nouvelle délibération sera rédigée et soumise à l'approbation de la Préfecture9. Une Convention tripartite entre la poste, l'auberge et la boulangerie pour le portage du pain sera signée prochainement.10. Crainte de la part des élus du RPI de voir disparaître une des écoles du groupement, et le reportage de France 3.11. Remerciements divers

DELIBERATIONS

Si des affaires communales mettant en cause certaines personnes sont inscrites à l'ordre du jour, le huis clos peut être décidé pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où des éléments touchant à la vie privée de ces personnes peuvent apparaître.

Le conseil municipal peut décider de se réunir à huis clos à la demande de trois conseillers ou du maire.

Cette décision ne peut donner lieu à un débat et doit être prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Elle peut intervenir à tout moment de la séance, les affaires la justifiant étant cependant généralement réservées pour la fin de séance. Le préambule de la délibération portera mention de la décision.

AIDE FINANCIÈRE SÉJOUR EN AUVERGNE

membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention du collège Jean Picart Le Doux qui organise un séjour en Auvergne du 15 au 19 juin 2015.

« Afin d'alléger le coût financier de ce voyage (la participation des familles s'élève à 223 €, réglés en 4 fois, je vous sollicite pour une aide aux élèves domiciliés sur votre commune. Dans un souci d'égalité de traitement entre les élèves, je propose à chaque municipalité de verser 30 € par collégien. Un enfant de votre commune est concerné »

Le Conseil Municipal après délibération :

- ACCEPTE d'inscrire cette dépense au budget primitif 2015 et donne donc son accord de principe à cette demande

AIDE FINANCIÈRE SÉJOUR EN ESPAGNE

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire indique que le Collège Jean Monnet organise un voyage pédagogique en Espagne, du 15 au 20 mars 2015 et sollicite une dotation pour aider au financement de ce voyage.

Coût par enfant : 204 €

Un enfant concerné

Le Conseil Municipal après délibération :

Donne un accord de principe pour participer à hauteur de 80.00€

ACCEPTE d'inscrire cette dépense au budget primitif 2015.

RECLASSEMENT INDICIAIRE PERSONNEL NON TITULAIRE

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Considérant que les arrêtés de reclassement ont été faits uniquement pour les personnels titulaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant au contrat de travail de Mme DUMONT Isabelle, portant reclassement indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Actuellement rémunérée sur l'IB330/IM316, les nouveaux indices seraient : IB340/IM321

Après délibération, le Conseil Municipal

AUTORISE son maire à signer un avenant au contrat de Mme DUMONT Isabelle portant reclassement indiciaire à compter du 01/01/2015

**RÉHABILITATION DU SITE PANORAMIQUE
DE GARNAUD**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Fabrice Martin et Alain Peyle ont travaillé sur le dossier de la réhabilitation du site panoramique de Garnaud, et de la création d'une aire d'envol de parapente « vol libre ». Ce projet se tiendrait sur la parcelle sise section H, numéro 16 qui appartient à la section de Malmouche. Elle est gérée par l'ONF en ce qui concerne le boisement.

Après délibération,

Le Conseil Municipal confirme son souhait de voir ce projet aboutir, et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec les différents partenaires, notamment l'ONF, pour voir ce dossier évoluer favorablement.

SERVITUDE DU VILLAGE DE VILLEMAUMY

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du SI des Eaux de l'Ardour concernant le village de Villemaumy :

« Par courrier en date du 18/02/2014 adressé à votre prédécesseur, nous vous avons informé de notre décision de refus quant à une servitude inscrite sur l'acte de vente d'une parcelle de terrain située au village de Villemaumy au profit de M et Mme BARRATT.

Notre décision était motivée du fait qu'une conduite d'eau alimentant plusieurs habitations de ce village passe dans ladite parcelle et que nos services n'ont été informés de ce projet seulement la veille de la signature de l'acte. Pour la réalisation d'un passage d'une conduite d'eau sur le domaine public, nous avons fait établir en urgence un devis auquel aucune suite n'a été donnée.

Nous maintenons toujours notre décision de refus et vous demandons de bien vouloir en faire part à votre Conseil Municipal. Nous sommes bien évidemment tout à fait disposés à vous rencontrer afin d'évoquer cette situation et d'étudier la ou les différentes solutions que vous proposeriez..... »

Monsieur le Maire a rencontré les responsables du SI des Eaux de l'Ardour, qui proposent la reprise de la conduite en la faisant passer uniquement en domaine public. Le coût pourrait être chiffré à environ 7 à 8000 €.

Il demande au Conseil Municipal la suite qui peut être donnée à cette affaire.

Après délibération, le conseil municipal, ne souhaite faire aucune démarche supplémentaire et décide de laisser les choses en l'état, considérant qu'une servitude a été portée sur l'acte de vente, et que le propriétaire est informé des risques encourus en cas de rupture de la conduite d'eau.

PROJET DE FESTIVAL DE CHATELUS

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de festival inter associatif qui pourrait avoir lieu le 15 août 2015 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant à la suite à donner à ce dossier.

Ce projet composé de plusieurs ateliers, vise trois objectifs :

- Animation à destination des habitants et des touristes
- Mise en valeur du patrimoine (mise en lumière, visites guidées culturelles)
- Évènement fédérateur associant les associations locales

Considérant le nombre de figurants nécessaires à la bonne réussite du projet, environ une trentaine de personnes, Considérant la nécessité de redynamiser la fête du 15 août, et de trouver un moyen de garder sur la fête, tout au long de la journée, les différents visiteurs,

Vu le dossier et les explications données par Mr le maire,

Considérant le budget et le financement envisagés

Considérant le but recherché : la valorisation de Chatelus le Marcheix

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Soutient la création de ce Festival

Accepte d'inscrire le projet au budget primitif 2015 pour la somme de 8.240 € et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

TOUR DU LIMOUSIN

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le TOUR DU LIMOUSIN 2015 fera étape à Chatelus Le Marcheix le jeudi 20 août lors de l'étape SAINT DIZIER LEYRENNE – AIGURANDE.

La commune a été retenue pour l'organisation du KM GOURMAND, durant lequel les invités de la course s'arrêteront pour se restaurer, mais également pour un M.G. (COTE DE MEILLEUR GRIMPEUR), situé dans le bourg.

L'organisation demande l'aide technique de la commune pour le recrutement de signaleurs. Une fiche de renseignements est à retourner à Mr Gibeau. Alain Lecardeur sera chargé de rechercher les commissaires.

Afin d'assurer la pérennité de cette manifestation, le vote d'une subvention de 300 Euros est sollicité par l'organisation du TOUR DU LIMOUSIN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord de principe quant à l'inscription d'une subvention de 300 € au budget primitif 2015

<p style="text-align: center;"><u>RÉVISION DES REGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE DE LA NAVIGATION</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"><i>Membres du Conseil Municipal</i></td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Représentés</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Exprimés</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>OUI</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>NON</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	11	<i>Présents</i>		<i>Représentés</i>		<i>Votants</i>		<i>Exprimés</i>		<i>OUI</i>		<i>NON</i>		<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDT en charge de la Police de la Navigation engage une procédure de révision des règlements et demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté préfectoral élaboré pour le règlement particulier de Police de la Navigation de la retenue de l'Étroit.</p> <p>Ce dossier est ajourné.</p> <p>Alain Bertrand étudiera le projet d'arrêté, et si des remarques doivent être signalées, la délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.</p>
<i>Membres du Conseil Municipal</i>	11														
<i>Présents</i>															
<i>Représentés</i>															
<i>Votants</i>															
<i>Exprimés</i>															
<i>OUI</i>															
<i>NON</i>															
<u>Questions diverses</u>	Pas de délibération														
<p>COURRIER PHILIPPE CLUNET Vacance des locaux à usage professionnel</p>	<p>Cette personne, qui fait de la rénovation de voitures anciennes, cherche à s'installer sur la commune. Le maire propose de le rencontrer rapidement afin de lui apporter une réponse et de lui communiquer les exigences du conseil. Une commission communale doit se réunir auparavant afin d'établir un cahier des charges :</p> <p>Alain Bertrand – Alain Peyle – Patrice Lansade – Fabrice Martin – Philippe Riot et Thierry Péronne</p>														
<p>PREPARATION DU TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES</p>	<p>Le tableau des permanences est établi et sera adressé en temps et en heure aux conseillers.</p>														
<p>GITE D'ETAPE</p>	<p>ANIMAUX NON ACCEPTES (arrêté du maire à prendre)</p>														
<p>ETAT DES LIEUX LOGEMENT JULIEN PEYROT</p>	<p><i>Quand : mercredi 4 mars 17 heures 30.</i> <i>Qui : philippe riot et yvonne peymaud et annie le guern</i></p>														
<p>BLASONS</p>	<p>Lecture du courrier de Mr BINON – la commission communication se réunira pour étudier cette proposition.</p>														
<p>VENTE DU HAMEAU DE GITES</p>	<p>Elle n'est toujours pas signée. Mr LEMAITRE demande la prise en charge par la commune de son branchement d'eau.</p> <p>La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal, sur présentation du devis correspondant. Un courrier va être préparé pour lui indiquer cette décision, en précisant bien que les travaux seront réalisés, sous réserve de la signature de la vente avant le 30 avril 2015.</p>														
<p>COURRIER Marlène BIGEY</p>	<p>A mettre à l'ordre du jour du prochain conseil</p>														
<p>COURRIER CAUE</p>	<p>Un courrier va être adressé au CAUE pour demander des conseils quant à la mise en valeur du pont de Chatelus.</p>														

Fermeture du camping	La chaîne devra être remise à l'entrée du camping pour bien fermer le site.
20 mars à 19 heures – commission des finances	10 avril 18h30 – ccas et 19 h vote des budgets

LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU 10 avril 2015 à 19 HEURES

La séance est levée à 23 heures 59